

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

Désinfection immédiate pour les mains et les surfaces

Autres désignations:

PHC 777 58 11

N° de l'article:

190

UFI:

63W3-UVGJ-9HRN-A3RX

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Desinfektion für Hände und Flächen

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Vepochemie AG

Schleetalstrasse 15

8143 Stallikon

Switzerland

Téléphone: +41 43 466 10 60

Télécopie: +41 43 466 10 66

E-mail: info@vepo.ch

Site web: www.vepo.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum Centre Suisse d'Information Toxicologique, Centro Svizzero d'informazione tossicologica, 24h: 145, ++41 44 251 51 51 (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

| Classes de risques et catégories des risques | Mentions de danger | Procédure de classification |
|--|--|-------------------------------|
| liquides inflammables (<i>Flam. Liq. 2</i>) | H225: Liquide et vapeurs très inflammables. | D'après les données d'essais. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Irrit. 2</i>) | H319: Provoque une sévère irritation des yeux. | |

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS02
Flamme



GHS07
Point d'exclamation

Mention d'avertissement: Danger

consignes en cas de risques physiques

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Consignes en cas de risques pour la santé

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Informations supplémentaires sur les dangers: -

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence Prévention

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Conseils de prudence Réaction

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Conseils de prudence Evacuation

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges:

70.5 % pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicité sévère inconnue (cutanée).

72.4 % pourcent du mélange se compose d'un ou d'éléments présentant une toxicité aiguë inconnue (par inhalation).

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

| identificateurs produit | Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] | Concentration |
|-----------------------------------|---|----------------------|
| n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6 | ethanol Flam. Liq. 2  Danger H225 | 42 - ≤ 70,5 pds % |
| n°CAS: 78-93-3 N°CE: 201-159-0 | butanone Eye Irrit. 2, Flam. Liq. 2, STOT SE 3   Danger H225-H319-H336-EUH066 | 1 - ≤ 1,9 pds % |

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Date d'exécution: 25 mai 2020 Version: 1.1 Date d'édition: 26 oct. 2020

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise.

Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau pulvérisée mousse résistante à l'alcool Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO2)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible

Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Date d'exécution: 25 mai 2020 Version: 1.1 Date d'édition: 26 oct. 2020

Mesures de protection incendie:

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

| Type de valeur limite (pays d'origine) | Nom de la substance | ① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque |
|--|----------------------------|---|
| TRGS 900 (DE) | ethanol n°CAS: 64-17-5 | ① 200 ppm (380 mg/m ³) ② 800 ppm (1 520 mg/m ³) |
| IOELV (EU) | butanone n°CAS: 78-93-3 | ① 200 ppm (600 mg/m ³) ② 300 ppm (900 mg/m ³) |
| TRGS 900 (DE) | butanone n°CAS: 78-93-3 | ① 200 ppm (600 mg/m ³) ② 200 ppm (600 mg/m ³) ⑤ (kann über die Haut aufgenommen werden) |

8.1.2. Valeurs limites biologiques

| Type de valeur limite (pays d'origine) | Nom de la substance | Valeur seuil | ① paramètre ② Matière d'analyse ③ Date de la prise d'échantillon ④ Remarque |
|--|----------------------------|--------------|--|
| TRGS 903 (DE) | butanone n°CAS: 78-93-3 | 2 mg/L | ① 2-Butanon ② Urin ③ Expositionsende bzw. Schichtende |

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée disponible

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés DIN EN 166

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Matériau approprié: Temps de pénétration (durée maximale de port) min Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Protection respiratoire:

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: AX

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: Liquide

Couleur: incolore

Odeur: douceâtre

Données de sécurité

| paramètre | | à °C | Méthode | Remarque |
|---|---------------|-------|---------|----------|
| pH | non déterminé | | | |
| Point de fusion | non déterminé | | | |
| Point de congélation | non déterminé | | | |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | ≈ 78 °C | | | |
| Température de décomposition | non déterminé | | | |
| Point éclair | ≈ 21 °C | | | |
| Taux d'évaporation | non déterminé | | | |
| Température d'auto-inflammabilité | non déterminé | | | |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | non déterminé | | | |
| Pression de la vapeur | non déterminé | | | |
| Densité de la vapeur | non déterminé | | | |
| Densité | 0,85 | 20 °C | | |
| Densité apparente | non déterminé | | | |
| Solubilité dans l'eau | non déterminé | | | |
| Coefficient de partage: n-octanol/ eau | non déterminé | | | |
| Viscosité, dynamique | non déterminé | | | |
| Viscosité, cinématique | non déterminé | | | |

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Liquide et vapeurs très inflammables.

10.2. Stabilité chimique

Aucune donnée disponible

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz/vapeurs, toxique

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| n°CAS | Nom de la substance | Informations toxicologiques |
|---------|---------------------|--|
| 78-93-3 | butanone | DL50 par voie orale: =2 740 mg/kg (Rat) DL50 dermique: =6 480 mg/kg (Lapin) |

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

| n°CAS | Nom de la substance | Informations toxicologiques |
|---------|---------------------|--|
| 78-93-3 | butanone | LC ₅₀ : ≈3220 mg/l 4 d (poisson) EC ₅₀ : ≈5090 mg/l 2 d (crustacés) |

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

| n°CAS | Nom de la substance | Résultats des évaluations PBT et vPvB |
|---------|---------------------|---------------------------------------|
| 78-93-3 | butanone | — |

12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage:

Jetez les conteneurs complètement vides avec les déchets municipaux. Retournez les conteneurs partiellement vidés au point de vente ou remettez-les à un point de collecte des déchets dangereux.

13.2. Informations complémentaires

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

| Transport par voie terrestre (ADR/RID) | Transport par voie fluviale (ADN) | Transport maritime (IMDG) | Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) |
|---|--|---|--|
| 14.1. N° UN | | | |
| UN 1993 | UN 1993 | UN 1993 | UN 1993 |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | | | |
| LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. | LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. | FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. | FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | | | |
|  3 |  3 |  3 |  3 |
| 14.4. Groupe d'emballage | | | |
| II | II | II | II |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | | | |
| Non | Non | Non | Non |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | | | |
| Dispositions particulières: 274 601 640C Quantité limitée (LQ): 1 L Quantités exceptées (EQ): E2 Danger n° (code Kemler): 33 Code de classification: F1 code de restriction en tunnel: (D/E) Remarque: | Dispositions particulières: 274 601 640C Quantité limitée (LQ): 1 L Quantités exceptées (EQ): E2 Code de classification: F1 Remarque: | Dispositions particulières: 274 Quantité limitée (LQ): 1 L Quantités exceptées (EQ): E2 Numéro EmS: F-E, S-E Remarque: | Dispositions particulières: A3 Quantité limitée (LQ): Y341 Quantités exceptées (EQ): E2 Remarque: |

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Changement du nom de produit

16.2. Abréviations et acronymes

Aucune donnée disponible

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

| Classes de risques et catégories des risques | Mentions de danger | Procédure de classification |
|--|--|-------------------------------|
| liquides inflammables (<i>Flam. Liq. 2</i>) | H225: Liquide et vapeurs très inflammables. | D'après les données d'essais. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Irrit. 2</i>) | H319: Provoque une sévère irritation des yeux. | |

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

| Mentions de danger | |
|--------------------|--|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |

| Informations supplémentaires sur les dangers | |
|--|--|
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Aucune donnée disponible